

que nous commençons nos délibérations le plus tôt possible après le début de la session, il est certain que nous allons pouvoir examiner ce problème-là de même que d'autres.

M. PICKERSGILL: Je veux qu'il soit bien entendu que ceci sera le premier article au programme de l'an prochain. Cela devrait être inscrit dans notre rapport. Cela ne liera pas le Comité mais manifestera notre opinion. Si nous n'agissons pas ainsi, je vais insister pour que ma proposition soit mise aux voix.

M. RICHARD (*Ottawa-Est*): Les choses les plus importantes doivent, ce me semble, être étudiées en premier lieu. La chose la plus importante est la Loi sur la radiodiffusion, et ensuite, le rapport du Bureau des gouverneurs de la radiodiffusion sur le radio, la télévision et ainsi de suite. Après cela, nous pourrions entendre l'Association canadienne des radiodiffuseurs, les particuliers et les organismes qui veulent prendre la parole. Je ne vois pas pourquoi nous devrions nous écarter de cette ligne de conduite.

M. HALPENNY: Pour moi, c'est affaire d'opinion personnelle. Je ne crois pas que nous devrions étudier la loi avant d'avoir entendu tous les groupes qui s'occupent de radiodiffusion au Canada. C'est après les avoir entendus que nous pourrions étudier la loi en meilleure connaissance de cause.

M. PICKERSGILL: Nous en viendrions une fois de plus à la fin d'une session...

M. HALPENNY: Je suis d'accord avec vous en ce qui a trait à un nouvel examen de la loi, mais je ne crois pas que nous devrions recommander...

M. PICKERSGILL: Ne pensez-vous pas que nous devrions nous acquitter de l'engagement que nous a confié le ministre?

M. HALPENNY: Oui, mais nous devrions examiner tous les aspects de la radiodiffusion au Canada pour ensuite étudier la loi de façon intelligente.

Le PRÉSIDENT: Le Comité convient-il avec M. Fairfield que nous demandions à la Société Radio-Canada, au Bureau des gouverneurs de la radiodiffusion et à l'Association canadienne des radiodiffuseurs de présenter d'abord leurs mémoires par écrit?

M. PICKERSGILL: Je ne crois pas que nous puissions nous occuper de cet aspect-là avant d'avoir disposé de l'autre affaire. Il me semble que l'unanimité n'est pas suffisante là-dessus. Le ministre a promis, en 1958, qu'il y aurait priorité en 1959. Cela n'a pas été fait, en 1959, et maintenant, selon les apparences, il sera difficile de le faire en 1961. Si ce n'est pas là l'opinion générale, j'aimerais que le compte rendu mentionne ceux qui sont pour et ceux qui sont contre ma proposition.

M. FORGIE: Ne pourrait-on pas inclure une déclaration mentionnant que le ministre avait promis de revoir la loi. Je ne crois pas que le ministre s'oppose à une telle déclaration.

M. FAIRFIELD: Si vous consultez le Hansard du mois d'août 1958, vous constaterez qu'il n'y a pas eu d'engagement formel de la part du ministre.

M. FORGIE: Je suis porté à croire qu'il y en a eu.

M. PICKERSGILL: On a toujours supposé que nous étions des gentilshommes.

Le PRÉSIDENT: Quelqu'un désire-t-il parler de la proposition de M. Pickersgill avant que je la mette aux voix?

M. HALPENNY: Si je comprends bien, vous recommandez une question de priorité.

Le PRÉSIDENT: Je vais lire la résolution: il est proposé par M. Pickersgill, avec l'appui de M. Forgie, que si le comité doit tenir des séances, la première chose à faire soit d'inviter le ministre du Revenu national pour examiner avec lui, article par article, la Loi sur la radiodiffusion de 1958.

M. HALPENNY: Je ne peux pas accepter cela.

M. PRATT: Monsieur le président, je serais d'accord avec l'idée intelligente qu'a émise M. Halpenny. Je crois que nous serions en bien meilleure posture pour dis-